



# CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

Juin 2007

## BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

N°1

### Chères Consœurs, Chers Confrères,

#### VOS ELUS TITULAIRES (nombre de voix obtenues et durée du mandat)

##### Présidente

Cécile CAZALET-RASKIN 315 6 ans

##### Vice-présidente

Annette NABÈRES 275 6 ans

##### Secrétaire Générale

Geneviève DUPIRE 240 4 ans

##### Trésorier

Jean SAIVE 255 2 ans

Thierry TOURKIA 271 6 ans

Denis CÔME 266 4 ans

Marie-Claude AUTRUSSON 262 4 ans

Jean-Louis BONNAFÉ 258 2 ans

Marie-Christine HUSSON 239 2 ans

#### VOS ELUS SUPPLEANTS (nombre de voix obtenues et durée du mandat)

Benoît GÉBERT 237 2 ans

Yane BEYLERIAN 223 6 ans

Catherine MINARY 222 6 ans

Olivier JOSSE 222 2 ans

Marie-Claire FONTANIER 220 4 ans

Jean-Lou EMONET 218 4 ans

Sylvie VILLENEUVE-PARPAY 215 4 ans

Philippe VILLENEUVE 212 6 ans

Emilie LOOSFELT 208 2 ans

Voici un an qu'eurent lieu les élections permettant de former les tous premiers conseils régionaux de l'Ordre des pédicures podologues.

Le déficit d'informations qui suivit les résultats fut parfois mal ressenti voire interprété comme un manque d'activité. Il n'en était rien, notre conseil s'organisait afin d'établir une structure cohérente, en adéquation avec le travail du Conseil national, principal acteur de la mise en œuvre de l'Ordre et dont les conseils régionaux sont les relais. Nous ne disposions à l'époque d'aucun moyens de communication.

En effet la mise en place d'un ordre est une lourde tâche, rendue particulièrement difficile au début en raison d'un manque total de moyens: pas de locaux, pas de secrétariat et surtout pas de financement. N'oublions pas que les ressources de notre Ordre sont issues des seules cotisations obligatoires des professionnels.

Il a d'abord fallu que le Conseil national, rédige un projet de règlement intérieur et établisse un projet de budget en concertation avec un cabinet spécialisé pour que les conseils régionaux puissent avoir des fonds et commencent à fonctionner.

Le CROPP Île-de-France DOM-TOM, réuni pour la 1ère fois le 18 septembre 2006, s'est installé en janvier dans les locaux partagés avec le Conseil national au 116 rue de la convention Paris 15<sup>ème</sup>. Un secrétariat à plein temps y est dorénavant à votre disposition.

Le Code de déontologie, préparé par la commission « Éthique et déontologie » du Conseil national, a été soumis pour avis aux 21 conseils régionaux et aux syndicats professionnels qui ont pu y apporter leurs remarques et réflexion en décembre. Une version remaniée a donc été présentée au Ministère de la santé, qui après avis de la DGE, de la DHOS, de la DGS et du Ministère de la justice l'a déposé au Conseil d'État et établi un pré-référentiel professionnel

Nous travaillons actuellement sur les dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre: ceux-ci nous sont transmis peu à peu par la société Asphéria qui a centralisé l'ensemble des inscriptions des pédicures podologues.

Au total 2850 dossiers devraient nous parvenir, la plupart nécessitant que nous demandions des compléments d'informations ou des pièces manquantes.

Un nouvel examen s'imposera dès lors que notre Code de déontologie sera promulgué. Il s'agira alors de vérifier l'adéquation du Code avec les différents éléments contenus dans les dossiers, notamment la légalité des clauses des différents contrats en concertation avec Mlle Pauline PORET, juriste attachée au Conseil national.

Notre travail de mise en route est long, certes, tout est à créer, et seul un travail consciencieux et méticuleux nous permettra d'avancer sur des bases solides.

Je souhaite qu'ainsi notre profession mieux organisée et mieux structurée puisse tout naturellement trouver la juste place qu'elle mérite au sein des professions de santé.

Bien confraternellement,

Cécile CAZALET-RASKIN.

La Présidente

# CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

## NOUS CONTACTER :

116 rue de la Convention

75015 PARIS

Tél : 01.40.60.45.10

Fax : 01.40.60.49.88

contact@idf-domtom.cropp.fr

## HORAIRES D'ACCUEIL DU SECRETARIAT DU CROPP

### ID-F&DOM-TOM :

Du lundi au vendredi de  
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

### DOM-TOM attachés à

#### l'Île-de-France :

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- Réunion

## ELECTION DE LA CHAM- BRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

LUNDI 17 SEPTEMBRE 2007  
Dépouillement public de

8h30 à 9h

Conformément aux dispositions  
prévues par les articles

R. 4124-5 à R. 4124-7 du CSP

**18 mai 2006** : Élection des conseils régionaux.

**20 Juin 2006** : Élection du Conseil national.

**18 septembre 2006** : 1<sup>ère</sup> réunion plénière du CROPP IdF DOM-TOM

Élection des membres du bureau et de la formation restreinte.

Mise en place de la commission de conciliation.

**5 octobre 2006**: réunion de bureau, organisation générale du CROPP.

**16 Octobre 2006** : Réunion plénière, informations sur les travaux du CROPP, gestion des inscriptions au Tableau.

**17 Novembre 2006** : Réunion des Présidents de régions organisée par le CROPP.

**23 Novembre 2006** : Réunion de bureau. Transmission des dernières informations du CROPP, répercussions sur le fonctionnement du CROPP.

**Novembre/Décembre 2006** : Transmission du projet de Code de déontologie par le CROPP. Réflexions de tous les élus sur le Code de déontologie.

**15 Décembre 2006** : Réunion plénière, synthèse de l'ensemble des observations

transmises par les élus titulaires et suppléants et colligées par la présidente.

Transmission au CROPP.

**Janvier 2007** : Installation du CROPP IdF DOM-TOM dans ses locaux du XVI<sup>ème</sup>.

**22 janvier 2007** : Réunion plénière.

Financement des régions, planning de l'examen des dossiers d'inscription au tableau.

**Février 2007** : Installation des bureaux, recherche d'une secrétaire à plein-temps.

**08 Février 2007** : Réunion de bureau, calendrier de l'examen des dossiers.

**Mars 2007** : Mise en route du système informatique, téléphonique et du secrétariat.

**29 Mars 2007** : Réunion de bureau: budget prévisionnel.

**25 Avril 2007** : Réunion plénière.

Vote du budget.

Point sur les dossiers d'inscription.

Présentation du projet du 1er bulletin d'information trimestriel et des problèmes de listing rencontrés.

**10 mai 2007**: réunion de bureau

Mise au point sur l'organisation générale, Modalités de mise en place des chambres disciplinaires de 1<sup>ère</sup> instance dont l'élection est prévue en septembre.

## INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Les élus titulaires et suppléants étudient en binômes les dossiers d'inscription.

Depuis mars 2007, 290 heures de travail ont été consacrées à l'examen de 1975 dossiers, 1165 ont pu être classés, 810 sont en attente de documents.

## LES COMMISSIONS DU CROPP

### COMMISSION RESTREINTE :

Peut prononcer la suspension temporaire du droit d'exercer dans le cas d'infirmités ou d'états pathologiques rendant dangereux l'exercice de la profession (article R 4124-3 du Code de la Santé Publique).

Elle est composée de la Présidente et de 4 membres titulaires élus:

C. CAZALET-RASKIN

MC.AUTRUSSON

D.CÔME

MC.HUSSON

### COMMISSION DE CONCILIATION :

Tente de résoudre à l'amiable les conflits nés à l'occasion de l'exercice professionnel, en évitant de les porter devant la Chambre disciplinaire de Première Instance.

Elle est composée de 3 membres, la présidente et 2 membres choisis par elle .

C. CAZALET-RASKIN

Y. BEYLERIAN

S. VILLENEUVE-PARPAY

## INFO CONTRATS :

Les contrats-type d'assistant libéral et de remplaçant sont à votre disposition sur simple demande par mail, courrier ou téléphone.

Le contrat-type de collaboration est en voie de finalisation.